

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0736 du 04/06/2021

Arrêté du 31 mai 2021

ARRETE PORTANT REINTEGRATION, PROMOTION ET AFFECTATION
D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration, promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques.

Date d'application : année 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION, PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION, PROMOTION ET AFFECTATION
D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES**



ARRÊTÉ

portant réintégration, promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de Direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 modifié portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 pris en application de l'article 62 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de Direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de Direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la liste d'aptitude au grade d'administrateur des Finances publiques (année 2021) ;

Vu la demande des intéressés ;

ARRÊTE

Article premier

M. Laurent SOULIÉ, administrateur des Finances publiques, 5^e échelon, affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est affecté dans le département de la Haute-Vienne.

Article 2

Mme Nathalie BOREL, administratrice des Finances publiques, 5^e échelon, affectée en Nouvelle-Calédonie, est affectée dans le département des Alpes-Maritimes.

Article 3

M. Eric SALAUN, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, affecté dans le département du Finistère, est affecté dans le département du Loiret.

Article 4

M. Jean-Luc BLANC, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, affecté dans le département d'Indre-et-Loire, est affecté en qualité de comptable, responsable de la paierie départementale du Rhône.

Article 5

Mme Christelle BORG, administratrice des Finances publiques, 3^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est affectée dans le département de la Charente-Maritime.

Article 6

M. Michel THOMAS, administrateur des Finances publiques, 5^e échelon, comptable, responsable de la trésorerie Paris amendes 2^e division, est affecté en qualité de comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé « Parisien 75 ».

Article 7

M. Jean-Claude FAURE, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, affecté dans le département des Hautes-Pyrénées, est affecté dans le département de la Gironde.

Article 8

Mme Delphine SIGNORET, administratrice des Finances publiques, 4^e échelon, affectée dans le département du Gers, est affectée dans le département de Tarn-et-Garonne.

Article 9

Mme Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques, 4^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est affectée à la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Article 10

Mme Stéphanie BOCCOU, administratrice des Finances publiques, 3^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est affectée à la délégation pour l'interrégion Centre-Ouest.

Article 11

Mme Céline LENFANT, administratrice des Finances publiques, 3^e échelon, affectée dans le département de l'Indre, est affectée dans le département de l'Essonne.

Article 12

M. Sylvain CHEVROT, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, comptable, responsable du service départemental de l'enregistrement de Mulhouse, est affecté dans le département du Doubs.

Article 13

M. Jérôme PEUDECOEUR, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, affecté à l'École nationale des Finances publiques en qualité de directeur de l'établissement de Nevers, est affecté dans le département du Nord.

Article 14

M. Marc COCCHIO, administrateur des Finances publiques, 3^e échelon, comptable, responsable du service départemental de l'enregistrement de Lyon, est affecté dans le département de l'Ariège.

Article 15

Mme Sylvie BRENNER, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 4^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 16

Mme Bénédicte CZARNY, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 4^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 17

M. François SAURIGNY, administrateur des Finances publiques adjoint, 6^e échelon, affecté dans le département du Gers, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 4^e échelon de ce grade, et affecté en Nouvelle-Calédonie.

Article 18

M. Sébastien GEFROY, administrateur des Finances publiques adjoint, 6^e échelon, affecté à la Direction nationale d'enquêtes fiscales, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté à la Direction des impôts des non-résidents.

Article 19

Mme Marina FAGES, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 20

M. David PATER, administrateur des Finances publiques adjoint, 6^e échelon, affecté dans le département du Nord, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté dans le département du Nord.

Article 21

M. Jean-Jacques VILLETTE, administrateur des Finances publiques adjoint, 6^e échelon, affecté dans le département du Puy-de-Dôme, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté à l'École nationale des Finances publiques en qualité de directeur de l'établissement de Nevers.

Article 22

Mme Christelle POIRIER, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 23

Mme Manuelle MAHEO, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 24

Mme Catherine VIARD, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans le département de l'Ain, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans le département du Haut-Rhin.

Article 25

Mme Céline HERBEPIN, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée dans le département des Hautes-Alpes, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans le département de l'Hérault.

Article 26

Mme Sylvie ZALDUA, administratrice des Finances publiques adjointe, 6^e échelon, affectée à la Direction des services informatiques Sud-Ouest, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans le département des Hautes-Pyrénées.

Article 27

M. Thierry CLICHET, administrateur des Finances publiques adjoint, 6^e échelon, affecté dans le département de la Guadeloupe, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté dans le département de la Réunion.

Article 28

Mme Bénédicte BURG, administratrice des Finances publiques adjointe, 5^e échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^e échelon de ce grade, et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 29

M. David MARIE, administrateur des Finances publiques adjoint, 5^e échelon, affecté dans le département de la Haute-Saône, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté en qualité de comptable, responsable du service départemental de l'enregistrement de Paris Saint-Lazare.

Article 30

M. Fabrice ROBYN, administrateur des Finances publiques adjoint, 5^e échelon, placé en service détaché, est réintégré dans son corps d'origine, promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté dans le département de la Seine-Maritime.

Article 31

M. Michel MAURIZOT, administrateur des Finances publiques adjoint, 5^e échelon, affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^e échelon de ce grade, et affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques.

Article 32

M. Olivier SARDOU, attaché principal, 6^e échelon, détaché dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, radié de son corps d'origine, est nommé et titularisé dans le grade d'administrateur des Finances publiques en application du 3^e de l'article 12 du décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques, classé au 1^{er} échelon de ce grade et affecté dans le département de la Haute-Garonne.

Article 33

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation des intéressés qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 34

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 31 MAI 2021
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756